

## COVID-19 : Le Conseil européen demande à la Commission de présenter une proposition sur le Fonds de relance

**Les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union européenne se sont réunis le 23 avril pour aborder la question du Fonds de relance qui devrait permettre de soutenir l'économie européenne face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. Si celui-ci devrait mobiliser le budget à long terme, ses modalités restent à définir.**

### **Pour en savoir plus :**

Les chefs d'Etats et de gouvernements européens se sont réunis le jeudi 23 avril par vidéoconférence. Ils ont abordé la question du Fonds de relance, et ont salué les mesures récemment décidées au niveau européen notamment par le Conseil de l'Eurogroupe et la Commission européenne.

Concernant le Fonds de relance, les chefs d'Etat ont exprimé leur accord sur la feuille de route commune pour la relance présentée par les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne. Cette feuille de route définit un cadre pour la création d'un programme de relance de l'Union dont la capacité d'intervention s'appuiera sur le cadre financier pluriannuel (CFP) et approchera les 1000 milliards d'euros.

Ce Fonds de relance qui utilisera le budget à long terme de l'Union fait encore l'objet de nombreuses questions sur les modalités de levée et de distribution des fonds. Les chefs d'Etat ont invité la Commission européenne à préciser le lien entre ce Fonds de relance et le Cadre Financier Pluriannuel 2020.

En théorie, ce fonds de relance devrait utiliser une technique budgétaire déjà utilisée avec le plan Juncker d'Investissement. Une garantie publique provenant du budget de l'Union et des Etats membres serait constituée pour lever des sommes sur les marchés de capitaux. Les fonds levés, à bas coût grâce à la notation financière « AAA » de la Commission européenne, seraient ensuite redirigés vers le budget de l'UE puis redistribués vers les Etats membres sous la forme de subventions ou de prêts.

La question du mode de remboursement de ces fonds ferait l'objet de vives divisions entre les Etats du Nord (Allemagne et Pays-Bas) qui refusent toute mutualisation de la dette et les Etats du Sud. La France aurait proposé une mutualisation de la dette en mettant en place une participation au remboursement qui reposerait sur le PIB de chaque Etat membre.

Le Commission européenne devrait présenter d'ici la mi-mai une proposition de mécanisme qui reposera sur le Cadre Financier pluriannuel (CFP).

Le Conseil européen a enfin approuvé les trois mesures qui serviront de « filets de sécurité » décidées par l'Eurogroupe du 9 avril, qui permettront de mobiliser 540 milliards d'euros :

- L'activation d'un fonds de secours de la zone euro dans le cadre du Mécanisme européen de stabilité (MES) permettra de prêter aux Etats membres jusqu'à 2% de leur PIB pour le financement des dépenses liées à la santé. L'activation de ce fonds de secours de la zone

euro devrait permettre de mobiliser au maximum 240 milliards d'euros pour l'ensemble de la zone euro.

- Le système européen de réassurance chômage SURE (Support to Mitigate Unemployment Risks in Emergency), qui servira à financer les mesures de chômage partiel décidées au niveau national. Jusqu'à 100 milliards d'euros seront mis à disposition pour financer les mesures de chômage partiel prises par les Etats membres.
- Le fonds de garantie pan-européen, géré par la Banque européenne d'investissement (BEI) qui financera des prêts aux entreprises, particulièrement aux PME. Ce fonds de garantie pan-européen pourra accorder jusqu'à 200 milliards d'euros de prêts aux entreprises.

Ces trois mesures devraient être opérationnelles à partir du 1er juin 2020.

Les chefs d'Etat ont par ailleurs salué la feuille de route de la Commission européenne pour la levée des mesures de confinement, présentée le 15 avril, qui propose une stratégie de déconfinement progressive et coordonnée au niveau européen.

Prochaines étapes :

- La Commission européenne devrait faire une proposition sur le fonds de relance et le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 avant la mi-mai (la date du 6 mai est évoqué);
- L'Eurogroupe se réunira le 18 mai afin de poursuivre les discussions sur les mesures économiques.

*Source : Cabinet EURALIA - <http://www.uralia.eu/>*